

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/265

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT LONGITUDINAL RUE DU FOIRAIL À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REPRISE SOUS-ŒUVRE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de l'entreprise « SOLTECHNIC », concernant des travaux de reprise sous-œuvre au 27 rue du Foirail à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de neutraliser une partie du stationnement longitudinal situé en face de ladite adresse à Cournon-d'Auvergne.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Une partie du stationnement longitudinal situé en face du 27 rue du Foirail à Cournon-d'Auvergne sera neutralisée, du lundi 13 juillet 2026 au mercredi 12 août 2026, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « SOLTECHNIC » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 11 juin 2026.

Certifié exécutoire

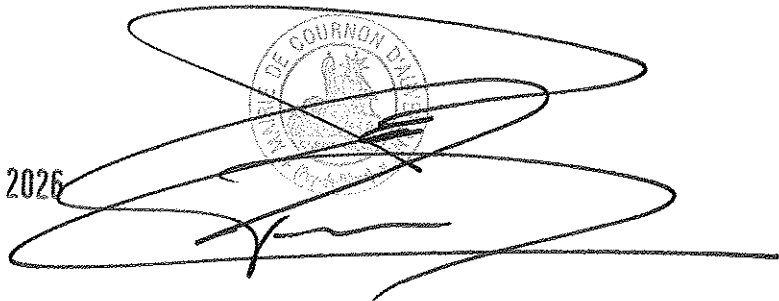
Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

18 JUIN 2026

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Cournon-d'Auvergne. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.